



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2026 - 06 - 31

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"
Séance du 9 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 2 juillet, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Thierry BIRON, Justine BLOND, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Walter SCHOEPPER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Patrick LE MENER, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Thomas PERROCHEAU, Antoine GASNET, Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Nathalie BUCHOU, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Jean-Pierre STEPHANO, Evelyne CHAUVEL, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Sylvie TESSON, Pascal BOURIAU, Patricia ROUVREAU, Bernard BESSONNET, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Bérangère GARRAUD, Marine BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Dominique BRET / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Bernard BESSONNET à Marie-Thérèse BONNEAU / Hervé BESSONNET à Claire TURMEL / Kathia VIEL à Nathalie BUCHOU / Jean-Yves LEBOURDAIS à Jean-Pierre STEPHANO / Sébastien MURZEAU à Evelyne CHAUVEL / Pascale MOREAU à Marie-Christine RENOU / Matthieu GAUVRIT à Raphaël FARTURA.

Maryse AUGUIN est désigné secrétaire de séance.

**Autorisation de lancement et de signature d'un
accord-cadre à bons de commande d'entretien
des espaces verts**

Les accords-cadres à bons de commande d'entretien des espaces verts arrivent à terme le 19 juillet 2026.

Il est proposé de lancer une nouvelle consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert ayant les caractéristiques suivantes :

- Forme du marché : accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande ;
- Durée : 1 an à compter de sa date de notification, reconductible 3 fois par période de 12 mois, soit une durée globale de 4 ans ;
- Décomposition du marché en 3 lots avec seuils minimum et maximum comme suit :

Lot	1 ^{ère} période		Cumul toutes périodes	
	Minimum en Euros HT	Maximum en Euros HT	Minimum en Euros HT	Maximum en Euros HT
Lot 1 : ZAE et Lycée public Adeline Boutain	50 000 €	100 000 €	200 000 €	400 000 €
Lot 2 : Multiplexe Aquatique et salle de spectacles « La Balise »	15 000 €	50 000 €	60 000 €	200 000 €
Lot 3 : Abords des pistes cyclables communautaires	5 000 €	100 000 €	20 000 €	400 000 €
TOTAL	70 000 €	250 000 €	280 000 €	1 000 000 €

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-13, L.2124-1, L.2124-2, L.2125-1 1°, R.2124-1, R. 2124-2 1°, R.2162-1 à R.2162-6, et R.2162-13 à R.2162-14,

Vu les crédits inscrits au Budget 2026,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 juin 2026,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE le lancement d'une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire, selon les seuils présentés au rapport ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Maryse AUGUIN

Givrand, le 13 juillet 2026

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

15 JUIL. 2026

15 JUIL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr